Rapport de présentation des comptes administratifs 2016, et des budgets primitifs 2017
BUDGET PRINCIPAL- COMMUNE LE LUC Conseil municipal du 6 avril 2017

MAIRIE LE LUC-EN-PROVENCE

Le contexte général

Un contexte économique international toujours incertain

Comme il vous l'a déjà été mentionné lors du Débat d'Orientation Budgétaire, les dernières perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE, la faible progression des échanges et les distorsions du système financier exacerbent la lenteur de la croissance économique mondiale.

Selon les prévisions, cette dernière se poursuit de façon relativement lente, seule une légère accélération étant attendue pour cette année. Dans ses perspectives, l'OCDE alerte sur le fait que le monde est pris au piège de la « croissance molle », la médiocrité des anticipations de croissance bridant encore davantage les échanges, l'investissement, la productivité, et les salaires.

Ces dernières années, le taux de croissance du commerce mondial a diminué de moitié par rapport à la période pré-crise, et a encore décliné ces derniers trimestres, avec une faible progression des échanges, concentrée en Asie.

De fait, la plupart des 19 pays de la zone euro devraient enregistrer un ralentissement de leur croissance en 2017, selon le FMI, qui table par exemple pour l'Allemagne sur un taux de 1,4%. L'Espagne gardera une croissance élevée, à 2,2%, mais moins importante qu'en 2016 (3,1%). Enfin, la Grèce devrait réellement renouer avec la croissance cette année : +2,8%.

Notons que l'année 2017 s'annonce non-dénuée de risques, liés à un contexte économico-politique incertain, du fait de l'élection présidentielle, et des élections législatives, en France, qui pourraient conduire à l'émergence d'une nouvelle majorité politique. Sans omettre le renouvellement du Bundestag, chambre basse du Parlement allemand, au mois de septembre, la question du remboursement de la dette grecque, et de la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne.

Dans ce contexte, la France devrait conserver en 2017 le taux de croissance de 1,3%. Après trois années de croissance très faible.

En ce qui concerne la Loi de Finances 2017, votée en janvier dernier, elle comporte une nouvelle diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement, pour un volume de 2,63 milliards d'euros, qui s'établit désormais à 31 milliards d'euros. La baisse pour le bloc communal est certes moitié moindre qu'initialement envisagée, mais s'élève cependant à 1,035 milliards. Une mesure qui produit naturellement un impact financier négatif pour toutes les communes.

Par ailleurs, le gouvernement a proposé une progression de la péréquation financière de 317 millions d'euros se décomposant de la manière suivante : hausse de 180 millions d'euros de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) qui s'établit à 2, 091 milliards d'euros ; progression de 117 millions d'euros de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), qui atteint 1,359 milliards d'euros ; et augmentation de 20 millions d'euros de la dotation de péréquation des départements, qui s'élève à 1,483 milliards d'euros.

RAPPORT DE PRESENTATION BUDGET COMMUNE DU LUC EN PROVENCE

PREAMBULE

Les projets de comptes administratifs 2016 et de budgets primitifs 2017 s'inscrivent dans le cycle annuel budgétaire de l'année : ils ont été précédés par le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 9 mars 2017 et seront suivis de décisions modificatives inscrites à l'ordre du jour de prochains conseils municipaux. La commission des finances s'est déroulée le 23 mars 2017. Les éléments de la commission sont repris et complétés dans le présent rapport.

A ce titre, l'Etat a pris du retard pour mettre en ligne les montants individuels de la DGF, mettant les collectivités dans la difficulté de pouvoir adopter leur budget. Les communes et EPCI doivent absolument connaître le montant des différentes dotations (forfaitaire, DSU, DSR,...) pour adopter leur budget. A la date de rédaction du rapport, les dotations ne sont pas précisément connues et pourraient faire l'objet de décisions modificatives ultérieures pour préciser les montants inscrits.

Les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement du cinéma et de la ZAC clôturés en 2016 sont également soumis à l'assemblée délibérante pour examen.

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M14 et M4). S'agissant de ces documents officiels, leur mise à disposition au public en vertu de l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales s'effectue au choix des personnes intéressées, soit par :

- Consultation sur place au service des finances de la ville (sur rendez-vous)
- Envoi dématérialisé sur simple demande
- Envoi par courrier postal sur demande écrite et moyennant le paiement des photocopies sur la base des tarifs 2017

Concernant les ratios prévus à l'article R2313-1 du CGCT, ils sont insérés dans la maquette budgétaire et dans le présent rapport de présentation.

Budget principal – Commune du Luc-en-Provence

Préambule

Le budget 2017 est organisé autour de la :

- Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 12 283 994,50 €
- Œ Et de la section d'investissement équilibrée à 2 562 172,55 €

En 2017, les dépenses d'investissement seront financées essentiellement par l'autofinancement.

1. Budget Principal : BUDGET PRINCIPAL LE LUC

= a.a.g-c				
SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à Réaliser 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 661 396,37	2 112 484,74	268 669,49	2 280 242,14
RECETTES	4 661 396,37	2 828 277,30		1 833 119,07
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	13 299 151,45	12 006 188,32		1 292 963,13
RECETTES	13 299 151,45	12 449 205,83		849 945,62

2. Budget Annexe: ASSAINISSEMENT LE LUC

= Daaget / IIII oxo I				
SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à Réaliser 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 456 772,95	1 178 286,56	550 843,84	727 642,55
RECETTES	2 456 772,95	1 661 288,55	0	795 484,40
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 045 808,82	201 849,85	0	843 958,97
RECETTES	1 045 808,82	243 129,02	0	802 679,80

2. Budget Annexe: EAU LE LUC

SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à Réaliser 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	827 938,55	32 537,79	0,00	795 400,76
RECETTES	827 938,55	214 873,53	0	613 065,02
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	366 281,83	336 009,62	0	30 272,21
RECETTES	366 281,83	322 313,06	0	43 968,77

2. Budget Annexe: ZAC LE LUC

SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à Réaliser 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	631 249,40	0,00	0,00	631 249,40
RECETTES	631 249,40	0,00	0	631 249,40
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	346 112,20	0,00	0	346 112,20
RECETTES	346 112,20	0,00	0	346 112,20

2. Budget Annexe: CINEMA

z. Budget Alliloke .	OTI TENT			
SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à Réaliser 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	11 015,66	2 788,80		8 226,86
RECETTES	11 015,66	11 015,33		0,33
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	111 575,66	91 873,25		19 702,41
RECETTES	111 575,66	91 588,78		19 986,88

3. PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

SECTION	SECTION Crédits Ouverts		SECTION Crédits Ouverts Réalisations Restes à Réaliser 31/12			Crédits annulés		
INVESTISSEMENT								
DEPENSES	8 588 372,93	3 326 097,89	819 513,33	4 442 761,71				
RECETTES	8 588 372,93	4 715 454,71	0	3 872 918,22				
FONCTIONNEMENT								
DEPENSES	15 168 929,96	12 635 921,04	0	2 533 008,92				
RECETTES	16 168 929,96	13 106 236,69	0	2 062 693,27				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	23 757 302,89	15 962 018,93	819 513,33	6 975 770,63				
TOTAL GENERAL DES RECETTES	23 757 302,89	17 821 691,40	0	5 935 611,49				

La section de fonctionnement

Pour 2017 le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : 12 283 994,50 € Il est proposé d'examiner les sections par chapitre budgétaire.

Analyse des dépenses Rétrospective et présentation des comptes : Evolution des dépenses 2010 – 2017

	2010		2011		2012		2013		2014	
Dépenses générales	2 658 199,96	24%	2 790 226,90	25%	2 772 009,57	23%	2 605 710,09	23%	3 001 105,35	25%
Dépenses de personnel	5 540 863,38	49%	5 418 492,02	48%	5 709 737,04	47%	5 840 900,45	51%	6 283 398,28	52%
Charges courantes	1 727 997,49	15%	2 171 230,60	19%	2 311 199,36	19%	2 071 956,04	18%	2 187 135,58	18%
Emprunts	270 414,21	2%	261 176,46	2%	256 973,80	2%	282 092,90	2%	247 055,51	2%
Charges exceptionnelles	12 468,04	0%	3 674,32	0%	33 902,42	0%	4 277,39	0%	14 612,85	0%
Transferts entre section	1 038 991,77	9%	742 561,80	7%	943 975,35	8%	595 827,90	5%	426 523,69	4%
Total	11 248 93	4,85	11 387 3	62,10	12 027 7	97,54	11 400 7	64,77	12 159 8	31,26

	2015		2016		2017
Dépenses générales	2 661 045,66	21%	2 765 001,69	21%	2 654 037,94
Dépenses de personnel	6 673 841,81	53%	6 989 499,00	53%	6 810 000,00
Charges courantes	2 676 117,51	21%	2 881 818,66	22%	1 968 878,47
Emprunts	234 248,17	2%	235 633,67	2%	213 228,12
Charges exceptionnelles	1 639,48	0%	8 000,00	0%	10 500,00
Provisions					200 000,00
Transferts entre section	432 088,64	3%	406 093,63	3%	427 350,07
Total	12 678 98	1,27	13 286 04	6,65	12 283 994,60

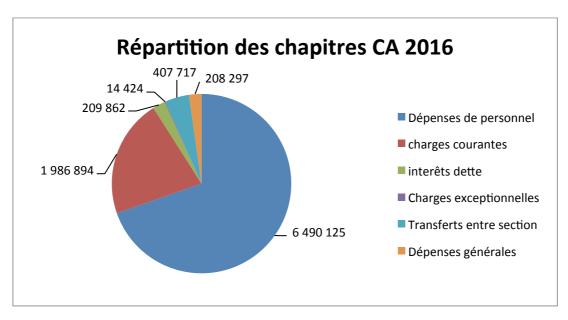
Evolution des recettes 2010-2016 hors reprises des résultats

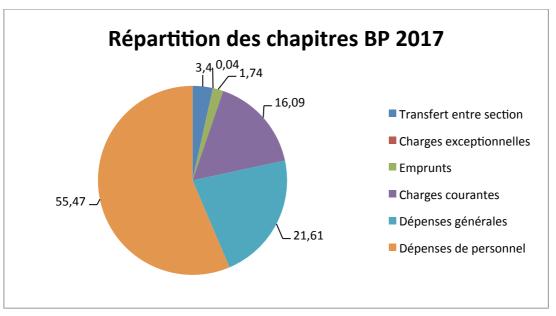
Chapitre	2010	2011	Ev %	2012	Ev %	2013	Ev %	2014	Ev %
Remboursement personnel	33 216,16	43 481,31	31%	45 607,04	5%	35 025,43	-23%	71 695,58	105%
Produits d'exploitation et autres	567 140,94	794 590,10	40%	731 497,17	-8%	617 545,94	-16%	628 712,81	2%
Produits fiscaux	6 873 761,55	7 187 324,79	5%	7 223 648,15	1%	7 845 374,42	9%	8 134 876,16	4%
Dotations et subventions	3 233 156,22	3 258 168,48	1%	3 060 035,61	-6%	3 134 220,04	2%	2 905 416,62	-7%
Produits d'exploitation	240 921,96	183 414,04	-24%	155 262,03	-15%	151 126,97	-3%	131 313,39	-13%
Produits financiers						169,94			
Produits exceptionnels	843 349,07	471 667,86	-44%	594 377,40	26%	210 140,16	-65%	20 133,76	-90%
Transferts entre section (regie)	79 948,50	99 695,20	25%	306 643,29	208%	31 1 025,44	1%	268 714,84	-14%
Total	11 871 494,40	12 038 341,78	1%	12 117 070,69	1%	12 304 628,34	2%	12 160 863,16	-1%

Chapitre	2015	Ev %	2016	Ev %	2017
Remboursement personnel	161 928,20	126%	70 000,00	-57%	30 000,00
Produits d'exploitation et	697 021,10	11%	652 040,00	-6%	677 781,00
autres					
Produits fiscaux	8 851 305,96	9%	8 733 067,00	-1%	8 668 014,00
Dotations et subventions	2 759 103,80	-5%	2 545 094,00	-8%	1 836 282,00
Produits d'exploitation	11 6 762,10	-11%	114 200,00	-2%	93 600,00
Produits financiers					
Produits exceptionnels	18 592,38	-8%	10 000,00	-46%	
Transferts entre section	220 583,42	-18%	271 178,60	23%	268 734,06
Total	12 825 296,96	5%	12 395 579,60	-3%	11 574 411,06

Historique des décisions

	2011		2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses	11 387 362,10	12 027 797	,54 11	400 764,77	12 159 831,26	12 678 981,27	13 286 046,65	12 283 994,60
Recettes	12 038 341,78	12 117 070	,69 12	304 628,34	12 160 863,16	12 825 296,96	12 395 579,60	11 574 411,06
Résultats	650 979,68	89 273,	15	903 863,57	1 031,90	146 315,69	- 890 467,05	709 583,54
Report N-1	1 276 562,74	1 276 562,74 769 982,74 859 255,89 1 26		1 263 119,46	964 151,36	890 467,05		
Cumul	1 927 542,42	859 255,	89 1	763 119,46	1 264 151,36	1 110 467,05	-	
			INVESTISSEM	ENT				
	201	1	201	2 2013	2014	2015	2016	
Total dépens N-1	es y compris report	-	5 071 176,03	3 427 737,06	3 360 194,13	2 973 249,98	4 661 371,17	2 562 172,55
Total recettes éventuel	s y compris report	-	5 025 931,60	4 573 263,29	3 064 510,82	2 861 688,72	4 661 371,17	2 562 172,55
Résultat cum	ulé	-	45 244,43	1 145 526,23	- 295 683,31	- 111 561,26	-	





	2015		2016		2017	
Dépenses générales	2 661 045,66	21%	2 765 001,69	21%	254 037,94	21,61%
Dépenses de personnel	6 673 841,81	53%	6 989 499,00	53%	6 810 000,00	55,47%
Charges courantes	2 676 117,51	21%	2 881 818,66	22%	1 968 878,47	16,09%
Emprunts	234 248,17	2%	235 633,67	2%	213 228,12	1,74%
Charges exceptionnelles	1 639,48	0%	8 000,00	0%	10 500,00	0,04%
Provision					200 000,00	3,40%
Transferts entre section	432 088,64	3%	406 093,63	3%	427 350,07	1,65%
Total	12 678 98	81,27	13 286 046,65 1		12 283 994,60	

Structure des recettes

Chapitre	2015	Ev %	2016	Ev %	2017
Remboursement personnel	161 928,20	126%	70 000,00	-57%	30 000,00
Produits d'exploitation et	697 021,10	11%	652 040,00	-6%	677 781,00
autres					
Produits fiscaux	8 851 305,96	9%	8 733 067,00	-1%	8 668 014,00
Dotations et subventions	2 759 103,80	-5%	2 545 094,00	-8%	1 836 282,00
Produits d'exploitation	11 6 762,10	-11%	114 200,00	-2%	93 600,00
Produits financiers					
Produits exceptionnels	18 592,38	-8%	10 000,00	-46%	
Transfert entre section	220 583,42	-18%	271 178,60	23%	268 734,06
Total	12 825 296,96	5%	12 395 579,60	-3%	11 574 411,06

Les ratios

	Ratio 1	Ratio 2	Ratio 3	Ratio 4	Ratio 5	Ratio 6	Ratio 7	Ratio 8	Ratio 9	Ratio 10
Moyenn	1 036.85	470.58	1241.74	297.14	986.63	241.34	56 %	101 %	89 %	24 %
e										
Le Luc	1 216.26	527.44	1 223.40	131.28	606.85	87.23	55.6 %	103.6	107	49.6
CA										
Le Luc	1 250.12	847.62	1176.78	318.54	606.85	87.23	54.30	116.3	271	51.6
BP										

ratio_1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvements réel en régie. ratio_2 = Produit des impositions directes / population : recettes du compte 731.

ratio_3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

ratio_4= Dépenses d'équipement brut / population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'é versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours) et 45 (opérations pour comptes de tiers, si la présentation comp collectivité le permet, ce sont plus précisément les comptes 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'inv sur établissement d'enseignement), 457 (opérations d'investissement sur voirie communale effectuées par un groupement) et 458 (opéra d'investissement sous mandat) qui doivent être pris en compte. Les travaux en régie sont ajoutés au calcul.

ratio_5 = Dette / population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio d désendettement (dette / épargne brute) et le taux d'endettement (ratio_11).

ratio_6 = DGF / population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'Etat au fonctionnement de la colle

ratio_7 = Dépenses de personnel / DRF : mesure la charge de personnel de la collectivité, c'est un coefficient de rigidité car c'est la part d'incompressible quelle que soit la population de la collectivité.

ratio_8 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + Remboursement de dette) / RRF : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées, les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement.

ratio_9 = Dépenses d'équipement brut / RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. A relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années.

ratio_10 = Dette / RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

Analyse des dépenses du budget primitif 2017 :

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 2 654 037,94 €

Ce chapitre retrace notamment les dépenses en eau, assainissement de la ville, électricité et gaz, carburants, fournitures diverses, frais d'entretien, de téléphone, de fêtes et cérémonies et frais d'études.

Les dépenses ont fait l'objet de marchés publics et les dépenses représentent majoritairement des frais incompressibles (Charges pour les bâtiments, entretien, frais pour équipements de protection individuelle...). En comparaison avec 2016, elles sont légèrement diminuées par les restrictions budgétaires.

Chapitre 012. Charges de personnel 6 810 000 €

Exercice	Prévisionnel	Réalisé
2015	6 727 629	6 673 841
2016	6 889 499	6 490 925
2017	6 810 000	

La commune a réalisé une diminution des dépenses de personnel depuis 2015. La maitrise des coûts permet de limiter l'impact des réformes obligatoires sur les 3 prochaines années. En effet, la revalorisation du traitement indiciaire est programmée jusqu'en 2020 et donc va engendrer une augmentation de la masse salariale par effet mécanique.

De plus, l'augmentation des cotisations sociales de manière annuelle renforce cette augmentation générale.

L'évolution de la *masse salariale* est ainsi contenue, nonobstant un taux d'absentéisme historique élevé, et les décisions gouvernementales susvisées.

Cette année la masse salariale continuera d'évoluer en fonctions de ses 3 axes :

- Le glissement vieillesse technicité
- Le point d'indice salarial
- Le nombre d'agents

Sur ces 3 facteurs, un travail a été mené sur l'optimisation des postes de travail par notamment la mutualisation des moyens humains. Toutefois, la commune connait un impact sur les deux autres facteurs dictés par l'évolution réglementaire, la croissance s'explique donc par des effets externes :

Impacts réglementaires :

Incidence sur le traitement indiciaire : le reclassement des agents au 1er janvier 2017 augmente le traitement indiciaire de l'ordre de 744 points par mois, soit un impact annuel minimum de 8 928 points d'indice majoré. A cela s'ajoute un double effet puisque le 1er février 2017, le point d'indice connait une augmentation de 0.6 %.

Le régime indemnitaire est légèrement augmenté par rapport à 2016 de 10 000 euros brut du fait de la nécessité de remettre à plat le régime indemnitaire. En effet, le constat a été fait d'une grande disparité historique du régime indemnitaire non lié aux fonctions mais lié aux personnes.

Cette revalorisation a également un impact sur le montant des cotisations sociales et de l'évolution de carrière des agents qui sera plus rapide mais plus couteuse pour les communes ; Le glissement vieillesse technicité sera donc plus important.

Le glissement vieillesse technicité (GVT) est l'une des trois composantes de l'évolution de la masse salariale.

La Mairie du Luc en Provence connait un GVT positif qui retrace l'incidence positive sur la masse salariale des avancements (à l'ancienneté) et de l'acquisition d'une technicité.

Le GVT positif est très largement automatique et prévisible, car il est la conséquence d'un système de promotion sociale et d'avancement, via des concours ou la notation par des supérieurs. Il dépend peu de la politique de recrutement ou de primes accordées au personnel en place.

L'effet automatique du vieillissement et d'une plus grande technicité est globalement de l'ordre de 2 % par an en France.

Structure de l'effectif:

- La catégorie A représentant 11.62 % de l'effectif
- La catégorie B 18.26 %
- Et la catégorie C : 70.12 % du total de l'effectif

Les avantages en nature :

Tous les avantages en nature ont été réduits, seuls subsistent les repas des agents des écoles pendant la surveillance et le service des repas à la cantine.

L'avancement

La commune a fixé un taux de promotion de 100 %. Ce choix est clairement assumé même s'il doit être modulé par la procédure d'avancement mise en œuvre qui ne s'arrête pas à un taux théorique maximum mais prend en considération l'évaluation annuelle et la manière de servir.

La promotion interne

La promotion interne est le passage d'un corps ou d'un cadre d'emplois à un corps ou cadre d'emplois supérieur. Les promotions internes n'interviennent qu'en vue de pourvoir un emploi vacant et à répondre à un besoin de la collectivité (cas par cas).

Pour l'exercice 2017, la collectivité continue d'optimiser les moyens entre services, privilégie le non renouvellement des départs en retraites et restreint les heures supplémentaires en réorganisant les plannings.

Le tableau ci-dessous atteste de la tendance de mesures prises :

Evolution de la masse salariale (Uniquement bordereaux de Paie)

	2013	2014	%	2015	%	2016	%
Janvier	459 015,00	472 878,00	3,02%	530 565,00	12,20%	531 565,00	0,19%
Février	460 727,00	483 230,00	4,88%	527 440,00	9,15%	518 991,00	-1,60%
Mars	452 406,00	477 722,00	5,60%	558 210,00	16,85%	506 894,00	-9,19%
Avril	463 177,00	501 706,00	8,32%	543 095,00	8,25%	515 562,59	- 5 %
Mai	472 810,00	514 918,00	8,91%	547 184,00	6,27%	516 337,02	-5,66 %
Juin	483 305,00	508 588,00	5,23%	533 549,00	4,91%	519 262,38	-2,68%
Juillet	500 351,00	532 815,00	6,49%	555 053,00	4,17%	531 750,70	-4,2%
Août	494 087,00	526 189,00	6,50%	546 787,00	3,91%	539 160,72	-1,39%
Septembre	475 001,00	505 326,00	6,38%	515 882,00	2,09%	523 493,51	+1,48%
Octobre	466 162,00	510 324,00	9,47%	510 963,00	0,13%	550 186,19	+7,68%
Novembre	594 327,00	652 678,00	9,82%	638 165,00	-2,22%	629 808,16	-1,31%
Décembre	490 494,00	526 387,00	7,32%	520 609,00	-1,10%	525 984,64	+1,03%
Totaux	5 811 862,00	6 212 761,00	6,83%	6 527 502,00	5,38%	6 408 995,91	-1,82%

Chapitre 65. Autres charges de gestion courante : 1 968 878,47 €

Les postes de dépenses les plus importants de ce chapitre sont les participations et subventions de fonctionnement et contributions versées par notre commune au SDIS, au CCAS, aux associations et autres organismes extérieurs tels que les établissements publics de coopération intercommunale (transports urbains et électricité).

Le SDIS:

Suite à l'action de la municipalité, la dépense liée à la participation du SDIS a diminué et devrait continuer à baisser sur les exercices à venir :

2011: 874 113 € 2012: 893 169 € 2013: 911 913 € 2014: 920 211 € 2015: 923 708 € 2016: 768 018 € 2017: 612 000 € 2018: 454 572 €

Le CCAS:

La contribution attribuée au CCAS est identique aux prévisions 2016 (780 000 €)

La SAGEP:

En 2016, 760 000 ont été inscrit pour couvrir l'avance de Trésorerie dans l'attente du jugement et de l'aide de l'expert judiciaire mandaté par le TA.

En 2017, 100 000 € ont été provisionné.

Les mesures ont été validées par le Trésor Public.

Chapitre 66. Charges financières : 213 228,12 €

Ce poste de dépenses reste maîtrisé, en raison de recours limité à l'emprunt et d'une bonne gestion de la dette. Aucun emprunt toxique n'est souscrit.

Chapitre 67. Charges exceptionnelles : 10 500,00 €

Ils correspondent notamment aux titres annulés.

Chapitre 68. Provision 200 000,00

- 100 000 concession d'aménagement
- 50 000 urbanisme
- 50 000 personnel

Chapitre 042. Opérations d'ordre entre sections : 427 350,07€

Ce chapitre regroupe les opérations d'ordre notamment la dotation aux amortissements qui a vocation à financer la section d'investissement.

I. Analyse des Recettes 2016

Chapitre	2015	Ev %	2016	Ev %	2017
Remboursement personnel	161 928,20	126%	70 000,00	-57%	30 000,00
Produits d'exploitation et autres	697 021,10	11%	652 040,00	-6%	677 781,00
Produits fiscaux	8 851 305,96	9%	8 733 067,00	-1%	8 668 014,00
Dotations et subventions	2 759 103,80	-5%	2 545 094,00	-8%	1 836 282,00
Produits gestion courante	11 6 762,10	-11%	114 200,00	-2%	93 600,00
Produits financiers					
Produits exceptionnels	18 592,38	-8%	10 000,00	-46%	0
Transferts entre section	220 583,42	-18%	271 178,60	23%	268 734,06
Total	12 825 296,96	5%	12 395 579,60	-3%	11 583 079,06

Chapitre 002. Excédent antérieur reporté : 709 583,54 €

Chapitre 013. Atténuation de charges : 30 000,00 €

Sont affectés à ce chapitre, les remboursements liés au contrat risques statutaires.

Chapitre 70. Produits des services et du domaine : 677 781,00 €

Ce chapitre rassemble les recettes attendues de l'exploitation de nos services (cantine scolaire, école municipale des sports, piscine, cyber base, bibliothèque, Lien social et Arts vivants....)

Concession cimetière		30 000,00
Redevance funéraire		1 500,00
Affaires foncières		
	Occupation du domaine	
	public	42 000,00
	Autres redevances	4 900,00
Bibliothèque		1 000,00
Culture		840,00
Festivité		18 200,00
Cantine		250 000,00
Péri-scolaire		10 600,00
Jeunesse		3 287,00
Environnement		1 654,00
Musique		36 000,00
RH		139 000,00
Sport		40 000,00

Cyber Base 3 400,00

Chapitre 73. Impôts et taxes : 8 668 014,00 €

Il ne sera pas proposé d'augmentation des taxes locales. La municipalité a décidé de maintenir les taux communaux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur le bâti et de la foncière sur le non bâti.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
TAXE HABITATION	11,32	12,09	12,09	12,27	12,27	12,27	12,27	12,27
FONCIER BATI	19,99	21,35	21,35	21,67	21,67	21,67	21,67	21,67
FONCIER NON BATI	107,84	115,19	115,19	116,91	116,91	116,91	116,91	116,91

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
TAXE HABITATION	12,27	12,27	12,27	18,94	18,94	18,94	18,94	18,94	18,94	18,94
FONCIER BATI	21,67	21,67	21,67	21,67	21,67	21,67	21,67	21,67	21,67	21,67
FONCIER NON BATI	116,91	116,91	116,91	122,58	122,58	122,58	122,58	122,58	122,58	122,58

Les taux d'imposition 2017 au Luc en Provence resteront ainsi inchangés pour la 7^{ème} année consécutive, comme la municipalité s'y est engagée.

Si les taux arrêtés par le conseil municipal ne changent pas, les bases fiscales locales des ménages devraient quant à elles progresser sous l'effet de :

- La revalorisation forfaitaire annuelle de bases adoptées par les députés
- La progression « physique » des bases qui résulte de la politique municipale en faveur de la création de nouveaux logements
- La commission communale des impôts pour procéder à la révision annuelle des bases d'imposition

TABLEAU ETAT DE NOTIFICATION

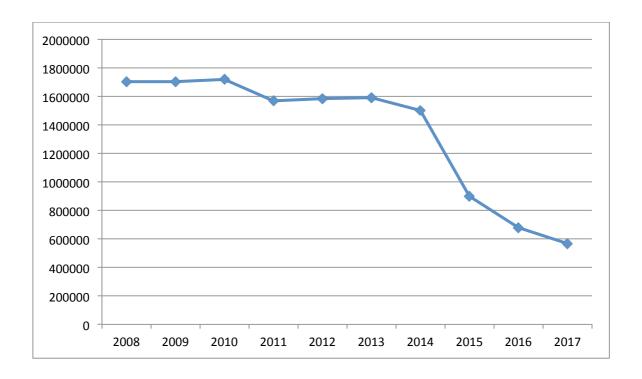
<u>Chapitre 74.</u> Dotations, subventions, participations 1 836 282,00 €

Sont en outre inscrits les participations de l'Etat, de la Région et du Département, ainsi que les participations CAF dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse.

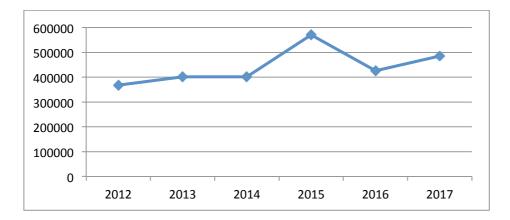
Dotation forfaitaire

Le principal concours financier de l'Etat est la dotation forfaire. L'évolution constatée ces dernières années est la suivante :

Année	Montant
2008	1 704 702,00
2009	1 704 414,00
2010	1 718 986,00
2011	1 568 527,00
2012	1 585 698,00
2013	1 591 813,00
2014	1 500 892,00
2015	898 714,00
2016	680 407,00
2017	567 615,00



DSU RURALE	2012	367 693
DSU RURALE	2013	401 713
DSU RURALE	2014	401 236
DSU RURALE	2015	570 374
DSU URBAINE	2016	426 214
DSU URBAINE	2017	485 497



La dotation de solidarité urbaine est versée par l'Etat aux villes de plus de 10 000 habitants en fonction d'un classement établi sur la base d'un indice synthétique qui tient compte du potentiel financier, du revenu moyen des habitants, du nombre de bénéficiaires d'aides au logement et du pourcentage de logement sociaux.

<u>Chapitre 75.</u> Autres produits de gestion courante. : 93 600, 00 € Il s'agit essentiellement des revenus de la location des immeubles communaux.

Chapitre 042. Reprises sur amortissements et provisions : 268 734,06 €

La section d'investissement

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2 562 172,55 €

Il est proposé d'examiner cette section par chapitre budgétaire.

Il est rappelé que les restes à réaliser sont repris dès le budget primitif 2017 pour les sommes suivantes :

Dépenses: 268 669,49 €

Recettes: 0 €

I. DEPENSES: PROPOSITIONS

Chapitre 16. Remboursement du capital (Emprunts) 766 000,00 €.

<u>Chapitre 20.</u> Immobilisations incorporelles : 59 634,00 €

Informatique	5 320,00
Environnement	22 314,00
Technique	24 800,00
Cyber base	200,00
Finances	5 000,00
Urba	2 000,00
	59 634,00

<u>Chapitre 204.</u> Subventions d'équipement versées (mur+aides aux travaux) : 100 000 €

Chapitre 21. Immobilisations corporelles : 362 535,00 €

ADM GE (Fauteuils)	1 000,00
Foncier (Terrains)	150 000,00
Archives (étagères)	1 500,00
Bibliothèque (mobilier)	1 500,00
Communication (appareil photo)	1 500,00
Cyber base (mat info subvention)	8 725,00
DES/Médiateurs	
Mobilier	1 900,00
Totem	5 000,00
Education	
Mobilier + matériel	25 660,00
Cantine (matériel)	11 500,00
Entretien	3 000,00
Festivités (matériel)	5 000,00
Informatique	
Ordi + photocopieur + matériel	74 600,00
Jeunesse (mobilier + matériel)	2 000,00
RH (Fauteuil)	1 000,00
PM	
Caméras	26 450,00
Tazers	3 500,00
Sport (matériel)	1 000,00
Techniques	
Mobilier urbain + matériel	12 000,00
Mob nouvelles classes	25 700,00
	3 62 535,00

Chapitre 23. Travaux 700 800 €

Objet	Montant TTC
Travaux Rue Méric 2 ^{ème} étage	50 000,00
Travaux école Jean Jaurès création de classes	96 000,00
(en régie 9600)	
Travaux Vaulongue E Pluviale + revêtement	150 000,00
(les E U et E POTABLE n'ont pas été estimées)	
Travaux d'électricité	
Gymnase	45 000,00
L'enclos	37 000,00
Gradi	8 500,00
Divers éclairage public	20 500,00
Eclairage église	12 000,00
Travaux bât Pioule	2 000,00
Travaux cimetière	5 000,00
Travaux cantine	4 000,00
Travaux Igt Ioués	30 000,00
Voirie divers (Attention aux subventions)	200 000,00
Divers travaux Bât	2 000,00
Informatique	6 752,72
Eclairage Renan + accessibilité	25 000,00
Chaire église	2 800,00
Aménagement intérieur Moulin Ravelet	6 000,00
	700 800,00

Chapitre 040. Opérations d'ordre : 268 734,06 €

Chapitre 45. Opération pour compte de tiers : 34 800,00 (périls imminent)

II.RECETTES: PROPOSITIONS

Chapitre 10. Dotations 471 788,82 €

FCTVA: 64 000,00 €

Taxe d'aménagement : 130 000,00 €

Réserve : 277 788,82 €

<u>Chapitre 13.</u> Subventions d'investissement : 154 255,54 €

<u>Chapitre 040.</u> Opérations d'ordre : 427 350,07 €

Chapitre 45. Opérations pour compte de tiers : 34 800,00 €

Rapport de présentation des comptes administratifs 2016, et des budgets primitifs 2017

BUDGET ANNEXE - EAU

Conseil municipal du 6 avril 2017

RAPPORT DE PRESENTATION

BUDGET DE L'EAU

1° La section d'exploitation

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à 351 648,91 € soit en constance par rapport à 2015.

En travaillant avec l'entreprise SAUR, les objectifs de 2017 sont d'améliorer le service rendu à l'usager de notre service par :

- Une réactivité accrue sur les délais d'interventions et de réparations
- Le suivi renforcé de la qualité de l'eau produite et distribuée, ainsi que le suivi de la qualité de l'eau par le biais de la modélisation hydraulique du service

2° La section d'investissement

L'exercice 2017 se donne pour objectif de maintenir un programme d'investissement afin d'améliorer les performances du réseau d'eau potable au travers, entre autre :

D'améliorer l'efficience des réseaux publics :

- Amélioration de la connaissance du patrimoine enterré par la saisie de données clés dans la cartographie,
- Les fréquences de passages ont été optimisées sur les ouvrages,
- Une politique de maintenance et de renouvellement étoffée pour rajeunir de manière conséquente le patrimoine de la Collectivité.

De moderniser les installations dans un esprit développement durable

- Renouvellement de l'intégralité des branchements en plomb résiduels.
- Programmation (engagement de réalisation des opérations clés) et une meilleure traçabilité des opérations de renouvellement.

Au total, le volume d'investissement programmé est de 1 010 436,29 €. Le budget de l'eau est sain et équilibré.

Rapport de présentation des comptes administratifs 2016, et des budgets primitifs 2017

BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT

Conseil municipal du 6 avril 2017

1° La section d'exploitation

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à 387 585,22 €

L'exercice 2017 est marqué par les caractéristiques suivantes :

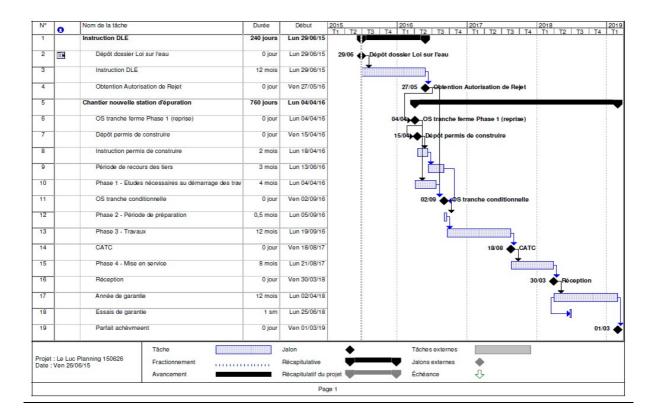
- Amélioration de la connaissance du patrimoine enterré par la saisie de données clés dans la cartographie.
- Des fréquences de passages optimisées sur les ouvrages.
- Une réactivité accrue sur les délais d'interventions et de réparations.
- Des outils de suivi (réunions, tableaux de bords et extranet).
- Un montage contractuel incluant des pénalités incitatives.
- Des actions de communication et des actions pédagogiques renforcées.

2° La section d'investissement

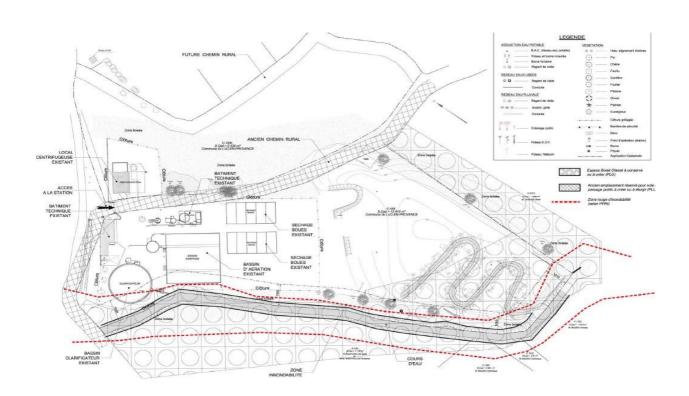
- Une politique de maintenance et de renouvellement étoffée pour rajeunir de manière conséquente le patrimoine de la Collectivité.
- Des investissements et des investigations terrain en vue de réduire les intrusions d'eau claires parasites.
- La prise en charge de l'exploitation de l'extension de la STEP de Payette.
- Une surveillance et un suivi renforcé de la STEP des Muraires.

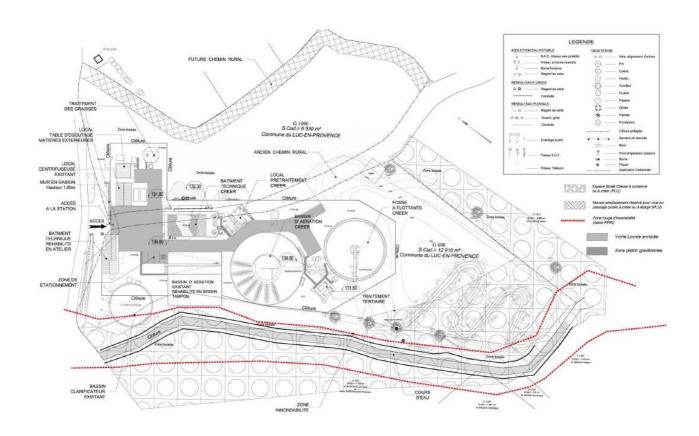
L'année 2017 sera marquée par un programme d'équipements s'élevant à 4 241 994,16 € en particulier la réalisation pour la STEP 3 270 500,00 €.

Planning de construction de la STEP :



Plan existant







Rapport de présentation des comptes administratifs 2016, et des budgets primitifs 2017

BUDGET ANNEXE - CINEMA

Conseil municipal du 6 avril 2017

1° La section d'exploitation

Le cinéma a été repris en régie directe en mai 2015.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 116 605,47 €.

Le cinéma a également été mobilisé autour de l'animation pendant les accueils de loisirs et par les associations.

Personnel:

Le budget cinéma emploi deux ETP.

2° La section d'investissement

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à 20 023,73 € et correspond à l'amortissement suite aux transferts de patrimoine du budget principal vers le budget annexe.